

Le Vendredi 25 novembre 2016, à 20h00, les membres du conseil municipal se sont réunis en mairie, sous la présidence de Mr Jean Marie TORDOIT, Maire, suite à la convocation en date du 21 novembre dont un exemplaire a été affiché à la porte de la mairie.

Membres en exercice : 15

Membres présents 14 Procuration 1

Membres présents : ML MARLIOT, MD CACHEUX, S FAUQUEUX, G LECOCQ, S HOTTON, CH DELOBELLE, S FIEVET, F BRICOUT, G BAVAY, E PISKULA, JL ABRAHAM, A HEGO, TH WALEMME et JM TORDOIT.

Procuration : M FERCOQ (absent excusé) à CH DELOBELLE

MD CACHEUX est nommée secrétaire de séance.

### **DESAFFILIATION DU SDIS au Cdg59**

Mr le Maire informe l'assemblée de la volonté du Service Départemental d'Incendie et de Secours du Nord affilié volontaire au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord de solliciter son retrait.

Les avis sont partagés car le retrait de cette entité de plusieurs centaines de personnes va peser financièrement sur les rentrées financières du Cdg59 et l'on risque de voir les cotisations augmenter. Mr le maire indique qu'il est normal qu'une entité susceptible de gérer elle-même son personnel puisse le faire et demander ainsi son retrait et qu'il n'est pas de notre ressort de vouloir la contraindre de rester.

Après délibérations et vote le retrait du SDIS est accepté par 12 voix pour et 3 vote contre.

### **MATERIEL INFORMATIQUE POUR L'ESPACE EDUCATIF PERI-SCOLAIRE ET PERI-LOISIRS**

Mr le maire rappelle l'historique de ce dossier, né de la possibilité offerte par la Caisse d'Allocations Familiales de financer à 80% des investissements liés à la réduction des inégalités territoriales et sociales défini par la branche Famille dans le cadre du contrat de Fonds Publics et Territoires.

Les élus en concertation avec la responsable de l'espace éducatif péri-scolaire optent pour un matériel informatique itinérant composé de 30 tablettes et de deux PC qui peuvent ainsi permettre une utilisation simultanée sur les deux sites de l'espace éducatif ainsi qu'un écran interactif mobile avec PC

4 devis sont proposés aux membres du conseil municipal qui après discussions optent à l'unanimité sur la proposition faite par la société EURO/INFO de Valenciennes qui propose :

|  |             |
|--|-------------|
| Devis 2016/3104 2portables HP ProBook, 30 tablettes avec coques, 2 valises, 2 temporisation de charge, 3 bornes UBIQUITI , 1 commutateur Ethernet, 15 licences, 1 KMC boc pour un montant de | 12.530€00ht |
| Devis 2016/3105 un écran interactif avec support mobile et module PC pour un montant de  | 4.029€00ht  |
| Devis 2016/3106 l'installation sur les sites péri-scolaire et une maintenance d'un an pour   | 500€00ht    |
| Devis 2016/3116 cablage du <bâtiment haut pour un montant de   | 420€00ht    |

Soit un total de 17.490€00ht

Les devis de la société ITECH d'Arras se chiffraient à 18.460€ht, ceux de la société EXTREM de Cambrai à 18.064€ht et ceux de l'entreprise JACQMIN à Caudry à 22.680€ht

### **DISPOSTIF ANTI INTRUSION AUX ECOLES**

Dans la nécessité de maintenir les portails d'entrée de l'école fermés et pour éviter aux intervenants d'attendre à la rue, Mr le Maire demande à l'entreprise d'électricité général VERMEIL de Beauvois de chiffrer un système d'ouverture à distance électromagnétique avec un interphone à la fois pour l'école du bas, celle du haut et la péri-scolaire.

Le devis présenté se chiffre à la somme de 2.738€68ht, il est accepté à l'unanimité.

Dans le même ordre d'idée, une proposition, d'un montant de 2.347€00ht visant à remonter la hauteur des grilles situées aux portails des entrées n'obtient pas l'adhésion du conseil municipal

### **COMMISSION DE SECURITE / SALLE DES FÊTES**

Lors de son passage, la commission de sécurité à insister sur la nécessité d'installer un détecteur de fumée entre le faux plafond de la scène et la charpente métallique bien que deux détecteurs aient déjà été installés au-dessus de la salle.

Contacté, la société SJF de Cambrai propose un devis dont le montant se chiffre à 579€24ht, devis qui intègre également la pose de deux détecteurs magnétique aux portes de la salle du square.

Ce devis est accepté à la majorité.

### **RENOUVELLEMENT DE CONTRATS D'AIDE A L'EMPLOI**

Mr le Maire propose aux membres du conseil municipal de renouveler pour un an, comme le permet Pôle Emploi, les contrats d'Ana Edith LEDUC et de Simon LEGRIS pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2017 au 31 décembre 2017 .

A l'unanimité, les conseillers autorisent Mr le Maire à signer les demandes de renouvellements.

## **AVENANT CABINET VERITAS**

La société VERITAS propose deux avenants aux contrats actuels

Un avenant pour la vérification des chaudières des écoles et de la mairie ainsi que pour l'aérotherme de la salle du square moyennant la somme de 360€00ht, l'an.

Un avenant pour une deuxième visite en contrôle visuel des panneaux de basket de la salle des sports, visite devenue obligatoire depuis 3 mois, moyennant la somme de 88€00ht par an. Cette visite vient en complément de celle déjà pratiquée et du contrôle de charge effectué de manière bi-annuelle.

A l'unanimité, les membres du conseil autorisent Mr le maire à signer ces avenants.

## **REPRISE DANS LE DOMAINE PUBLIC DE LA VOIRIE DU LOTISSEMENT WAYMEL**

Mr le Maire revient sur l'historique de ce lotissement initié en 1978 par Mr WAYMEL, situé à l'angle de la rue de Boussières et de la rue Jean Jaurès pour lequel une délibération du conseil municipal du 25.02.1980, acceptait la rétrocession à titre gratuit par le lotisseur, de la voirie, au profit de la commune.

La mutation de propriété, bien que finalisée par les deux parties avec les documents suivants :

L'avis favorable de rétrocession du commissaire enquêteur suite à l'enquête publique réalisée

La délibération du conseil municipal du 25 février 1980 acceptant cette rétrocession

L'accord de rétrocession de Mr WAYMEL, lotisseur du lotissement « Carpinaria » à Carnières sur la parcelle cadastrée ZD n° 24 pour 96 ares, pour la reprise à titre gratuit à la commune de Carnières des parcelles cadastrées ZD 241 pour 5,23 ares et ZD 242 pour 2,72 ares.

L'autorisation de Mr le Sous Préfet de Cambrai en date du 27.08 1980 n'a jamais été constatée par acte notarié auprès du notaire chargé du dossier.

Pour des raisons spécifiques à l'urbanisme de la commune il s'avère nécessaire de rédiger cet acte et de le publier à la conservation des hypothèques.

Après entretien avec Maître SOLICH notaire à Avesnes les Aubert, successeur de Maître ROUSSEL, notaire de l'époque, Mr le Maire s'est fait procurer les extraits des actes de naissance de Mr et Mme WAYMEL et de leurs trois enfants et a malheureusement constaté que tous étaient décédés.

Les actes de décès recueillis ne mentionnant pas de mentions spécifiques il s'avère dorénavant que la prescription acquisitive soit nécessaire pour permettre la reprise dans le domaine communal de ces voiries

A l'unanimité, les membres du conseil municipal donnent pouvoir à Mr le Maire pour établir cette prescription et pour signer au nom de la commune toutes les démarches administratives nécessaires auprès de Maître SOLICH.

## **DUSART : ETAT ET RECOUVREMENT DES SOMMES DUES**

Mr le Maire fait l'historique du dossier qui a opposé Mr Robert DUSART à la commune de Carnières depuis 1998, dossier relatif à la mise en sécurité de la voie publique et des biens privés pour cause de péril imminent, constitué par sa maison sise 20bis rue Pasteur à Carnières, en vue de protéger les personnes, l'intéressé lui-même et les voisins.

Dans le cadre de cette procédure, réalisée avec la coopération :

Des services de la Sous-Préfecture,

Du cabinet d'expertise Jacques DEBIE à Roubaix

Des assistantes sociales du Conseil Général du Nord,

Du Pacte du Cambrésis

De la Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales du Nord.

Face aux refus successifs de Mr DUSART de se conformer aux décisions prises par ces instances, des frais ont été successivement engagés par la commune depuis 2001, conformément aux procédures qui incombent aux pouvoirs du maire en vue de faire cesser toutes menaces de péril imminent, le tout pour un montant de 19.672€44, selon le détail ci-dessous.

|                                |  |           |
|--------------------------------|--|-----------|
| Facture N° 39 du 11.01.2001    | Etalement de la corniche par l'entreprise LONGUEBRAY de QUIEVY | 2.203€00  |
| Facture N° 743 du 14.01.2004   | Etalement côté rue par l'entreprise José TEIXEIRA de CARNIERES | 983€71    |
| Honoraire du 09.09.2004        | Mission d'expertise par le cabinet Jacques DE BIE à ROUBAIX    | 2.272€40  |
| Facture N° 627 du 19.10.2004   | Loyers pour accueillir Mr DUSART par Maître SAUVE à MARCOING   | 2.187€03  |
| Facture N° 7945 du 10.04.2007  | Démolition de la maison 20 bis rue Pasteur par la SATTAM       | 10.764€00 |
| Facture N°811237 du 22.11.2008 | Solde funérailles de Mr DUSART par l'entreprise Laurent        | 1.262€30  |

Suite au décès de Mr DUSART, une procédure de recouvrement a été engagée en vue de récupérer les sommes avancées. Mr DUSART n'étant pas marié, n'ayant pas d'enfant, la succession sera dévolue à ses oncles et tantes voire de ses cousins, présomptifs héritiers.

Le travail du généalogiste n'ayant pas pu aboutir à ce jour, près de 8 ans après le décès de Mr DUSART et de 15 ans après le paiement de la première facture, Mr le Maire demande aux conseillers municipaux l'autorisation de pouvoir engager au nom de la commune :

Une mise en demeure auprès des présomptifs héritiers en vue de régulariser, auprès de Maître SOLICH, notaire, leur situation vis-à-vis de cet héritage avant le 28 février 2017

Et une procédure de recouvrement par l'intermédiaire du Trésor public passée ce délai

A l'unanimité, les membres du conseil municipal autorisent Mr le Maire

à recourir à ces deux procédures

à signer le titre exécutoire contre la succession à hauteur des sommes dues à la commune de Carnières

à signer tous documents administratifs relatifs à la récupération de cette créance

charge Maître SOLICH, notaire à Avesnes les Aubert de procéder à la bonne exécution de ce recouvrement

### **BUREAU AFR**

Un membre du conseil municipal doit siéger au sein de l'Association Foncière de Remembrement, association qui gère avec un bureau de 6 titulaires et de 4 suppléants nommés pour 50% par le conseil municipal et pour 50% par la chambre d'agriculture, les chemins ruraux appartenant à la dite association

Aucun volontaire ne se manifestant, Mr le Maire assurera ce rôle jusqu'à la fin du mandat avec l'accord unanime des conseillers municipaux.

### **INFORMATION DIVERSE**

Mr le Maire fait état du projet scolaire version module Portakabin. En l'état actuel des chiffres fournis le montant se chiffrerait à 90.000€ht pour le module Portakabin, 13.000€th pour l'habillage (suivant accord ABF), 20.000€ht de VRD, 27.000€ pour aménagements divers : chaudière, rampe PMR, ,toilette PMR, et 15.000€ pour la maîtrise d'œuvres ce qui donnerait au total une somme de 165.000€ht..

Si le taux de subvention DETR et CGN combiné se chiffre à 70% le reste à payer serait de 50.000€ ce qui équivaldrait à 3 années de location du module actuellement en place.

La délibération du conseil municipal interviendra sur ce sujet quand tous les éléments seront connus, fin décembre, début janvier.

La séance est levée à 22h55